

PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle qu'adoptés par la commission européenne.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels de marque Mitsubishi Fuso et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com	Société de communication	100%
NSJU	Commercialisation de véhicules de marque Fiat, Lancia et Alfa Romeo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%
Auto Hall Capital Développement	Fonds d'investissement	100%
Auto Hall Immobilier	Acquisition d'immeubles	100%

PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

- Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

- Immobilisations corporelles -IAS 16-

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :

Constructions (gros œuvres)	30 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 15 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

- Contrats de location financement -IAS 17-

Le groupe Auto Hall dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

- Avantages au personnel -IAS 19-

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuair indépendant.

- Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

- Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du

BILAN ACTIF

En MAD

ACTIF	30-juin-14	31-déc-13
Immobilisations incorporelles	10 152 896,21	1 662 790,00
Immobilisations corporelles	578 751 756,99	653 924 514,95
Instruments Financiers	26 490,00	23 490,00
Autres Instruments Financiers	45 815,00	45 815,00
Impôts différés Actif	4 760 958,02	6 065 934,09
Actifs non courants	593 737 916,22	661 722 544,04
Stocks	917 561 758,31	976 269 520,65
Comptes Clients	659 307 614,91	645 834 330,91
Autres créances d'exploitation	492 352 284,48	688 757 884,16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	173 431 406,08	90 115 974,10
Actifs courants	2 242 653 063,78	2 400 977 709,82
Total Actif	2 836 390 980,01	3 062 700 253,86

BILAN PASSIF

PASSIF	30-juin-14	31-déc-13
Capital social	481 197 900,00	481 197 900,00
Prime d'émission	67 404 792,96	67 404 792,96
Réserves consolidées	983 301 672,18	934 127 547,53
Résultats consolidés de l'exercice	110 270 636,93	217 534 095,13
Capitaux propres part groupe	1 642 175 002,07	1 700 264 335,62
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres	1 642 175 002,07	1 700 264 335,62
Intérêts non assortis de contrôle	0,00	
Autres passifs non courants	31 567 553,28	13 297 231,62
Impôts différés Passif	11 354 087,64	11 434 433,57
Passifs non courants	1 685 096 642,99	1 724 996 000,81
Dettes fournisseurs	812 687 894,76	943 738 471,50
Autres passifs courants	184 976 410,74	86 927 030,71
Autres passifs financiers à court terme	153 630 031,51	307 038 750,84
Passifs courants	1 151 294 337,01	1 337 704 253,05
Total Passif	2 836 390 980,01	3 062 700 253,86

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ IFRS

	30-juin-14	30-juin-13
Chiffre d'affaires	1 629 032 318,05	1 839 796 548,35
Coût des biens vendus	1 287 098 801,75	1 465 005 593,00
Charges externes	57 102 154,78	41 496 832,29
Charges de personnel	71 529 391,52	70 641 190,86
Impôts et taxes	6 647 082,82	5 959 038,86
Dotations d'exploitations	33 217 764,16	31 125 235,52
Reprises d'exploitations & Transfert Charges	12 668 210,79	675 756,06
Autres produits	133 401 543,56	7 879 699,79
Autres charges	144 573 180,80	10 718 509,29
RESULTAT OPERATIONNEL	174 933 696,57	223 405 604,38
Produits financiers	8 110 349,17	12 605 470,97
Charges financières	15 294 549,56	59 835 025,24
RESULTAT FINANCIER	-7 184 200,39	-47 229 554,27
Charges d'impôt	57 478 859,25	52 710 115,57
- Impôt exigible	55 893 091,10	52 471 641,96
- Impôt différé	1 585 768,15	238 473,61
RESULTAT NET CONSOLIDÉ	110 270 636,93	123 465 934,54
RESULTAT PAR ACTION	2,29	2,57

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



FIDUCIAIRE DES SOCIÉTÉS MAROCAINES

GRUPE AUTO HALL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société AUTO HALL et de ses filiales (Groupe AUTO HALL) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 1.642.175.002,07 dont un bénéfice net consolidé de MAD 110.270.636,93.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Une société faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Auto Hall est son contrôle fiscal au titre des exercices 2008 à 2011. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de ce contrôle et son impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe au 30 juin 2014.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du point ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Groupe AUTO HALL arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAR GRANT THORNTON

Fiduciaire des Sociétés Marocaines

FABER MEKOUAR
ASSOCIÉ

Albert BENOUDIZ
Expert Comptable Membre du Collège
Fiduciaire des Sociétés Marocaines
7, Rue Bencharhan - Casablanca